

Commune de Yvrac et Malleyrand
Procès-verbal Conseil Municipal
Mardi 19 Mai 2026

Le Conseil Municipal s'est réuni, en session ordinaire, le mardi dix-neuf mai deux mille vingt-six à 20h00 sous la présidence de Monsieur Daniel MARCHAND, le maire.

Date de convocation : 13 Mai 2026

Présents : Madame ADANG Magalie, Madame DUFOUR Maud, Madame GUILLEBAUD Julie, Madame LARAPIDIE Annick, Madame LEPAPE Sylvie, Madame PINEAU Sylvie, Madame RAFFIN Gladys, Monsieur FAILLET Marc, Monsieur FRUGIER Maxime, Monsieur LÉVÊQUE Frédéric, Monsieur LOHUES François, Monsieur MARCHAND Daniel, Monsieur MOUILAT Patrick, Monsieur ROUSSEAU Matthieu, Monsieur VALLEAU Fabrice

Désignation du secrétaire de séance : Madame LARAPIDIE Annick

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 21 avril 2026

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Décision budgétaire modificative n°1 BP 2026 Commune : correctif de l'excédent de fonctionnement

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu d'appliquer une décision modificative n°1 sur le budget primitif 2026 de la Commune.

En effet, l'excédent de fonctionnement reporté 2025 est de 73 983,18 € au lieu de 73 928,96€ soit une différence de 54,22€.

Dans la section de Fonctionnement, il convient de régulariser de la manière suivante :

Recettes de fonctionnement :

Chapitre 002 Excédent fonctionnement reporté + 54,22€

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 60632 Fournitures petits équipements : - 54,22€

afin d'équilibrer le budget dans la section de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la décision budgétaire modificative n°1 au Budget primitif 2026 de la Commune comme susmentionnée.

3. Retrait de la délibération 2026 3 16 portant sur la détermination des délégations du Conseil Municipal au Maire

Suite au retour de la Préfecture, il convient d'apporter des précisions concernant certains points sur la délibération des délégations du conseil Municipal au Maire.

De ce fait, la délibération doit être retirée.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de retirer la délibération n° 2026_3_16 du 20 mars 2026 déterminant les délégations du Conseil Municipal accordées à Monsieur le Maire.

4. Détermination des délégations du Conseil Municipal au Maire

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la délibération concernant ses délégations accordées par l'assemblée délibérante doit faire l'objet de précisions.

Suite au contrôle de légalité de la Préfecture, il en résulte que la délibération ne saurait mentionner aucune limite, ni se contenter de reprendre la formule « dans les limites fixées par le conseil municipal » comme indiquée dans les précédentes délibérations.

De ce fait, Monsieur le Maire propose de fixer les montants sur les points suivants :

- 21° d'exercer ou de déléguer, en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la Commune et dans la limite de 50 000€ fixée par le Conseil Municipal, le droit de préemption défini par l'article L.241-1 du même code,

- 22° d'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme ou de déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles, dans la limite de 50 000€ fixée par le Conseil Municipal,
- 26° de demander à tout organisme financeur, dans la limite de 100 000€ fixée par le Conseil Municipal, l'attribution de subventions,
- 27° de procéder, dans la limite de 100 000€ fixée par le Conseil Municipal, au dépôt des demandes d'urbanisme relatives à la démolition, la transformation ou à l'édification des biens municipaux.

De plus, le point n° 25 concernant le droit d'expropriation pour cause d'utilité publique prévu au troisième alinéa de l'article L. 151-37 du code rural et de la pêche maritime en vue de l'exécution des travaux nécessaires à la constitution d'aires intermédiaires de stockage de bois dans les zones de montagne sera supprimé.

Les autres points de cette délibération votés au Conseil Municipal du 20 mars 2026 restent inchangés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de supprimer le point 25
- de fixer les montants comme énoncé ci-dessus.

5. Vote des subventions aux associations

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur les demandes de subventions reçues en mairie cette année (tableau récapitulatif ci joint ANNEXE 1).

Après discussions entre les élus, il est donc proposé d'attribuer des subventions de 100€ (cent euros) à chacune des associations ci-dessous :

- ADMR La Rochefoucauld
- Banque Alimentaire de la Charente
- Don du sang La Rochefoucauld
- Hôpital pour les enfants
- Mobile Pallia 16
- Secours Populaire Français
- VMEH visite des malades en établissement hospitalier Girac Angoulême.

Les demandes de participation pour les voyages par les établissements scolaires de l'enseignement secondaire des enfants domiciliés sur la commune, restent inchangés : 50,00€/enfant/an (cinquante euros).

De plus, une aide pour les voyages à l'étranger des jeunes domiciliés sur la commune dans le cadre de leurs études est fixée à 100,00€/enfant/an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents :

- approuve les demandes de subventions votées soit 7 demandes, pour un montant total de 700,00€ (sept cent euros),
- décide que les participations pour les voyages scolaires de l'enseignement secondaire des enfants domiciliés sur la Commune seront de 50,00€/enfant/an (cinquante euros),
- décide qu'une aide pour les voyages à l'étranger des jeunes domiciliés sur la commune dans le cadre de leurs études est fixée à 100,00€/enfant/an (cent euros),
- inscrit les dépenses au budget primitif 2026 de la Commune à l'article 65748.

6. Proposition liste définitive des personnes appelées à siéger à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Suite à l'appel à candidature pour siéger à la CCID, 3 administrés de la commune ont proposé leur candidature pour intégrer la Commission Communale des Impôts Directs :

- M. DUFOUR Michel, domicilié 10 rue Arc en Cie
- M. RAUTURIER Hervé, domicilié 6 chemin Mas du Brun
- M. SOUMAGNE Michel, domicilié 6 route des Métairies.

Seules les candidatures de M. Rauturier et M. Soumagne ont été retenues car M. Dufour ne remplit pas les conditions requises d'acquiescement d'impôts directs locaux au sein de la commune pour pouvoir être commissaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'établir la liste définitive de proposition appelées à siéger à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) suivante :

Impositions directes locales :

- Taxe foncière : TF
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : THRS
- Cotisations foncières des Entreprises : CFE

Civilité	NOM	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales
M.	MARCHAND	Daniel	21/05/1956	5 rue de la Source 16110 Yvrac et Malleyrand	TF
Mme	GUILLEBAUD	Julie	02/09/1993	14 route d'Yvrac 16110 Yvrac et Malleyrand	TF
M.	LOHUES	François	15/02/1964	7 rue du Cuvier 16110 Yvrac et Malleyrand	TF
Mme	PINEAU	Sylvie	23/01/1968	4 impasse du Verger 16110 Yvrac et Malleyrand	TF
Mme	LARAPIDIE	Annick	10/03/1959	1 chemin des Fontaines 16110 Yvrac et Malleyrand	TF
M.	FAILLET	Marc	03/08/1960	1 impasse du Pompinaud 16110 Yvrac et Malleyrand	TF
M.	LÉVÊQUE	Frédéric	04/10/1969	13 rue des Écoles 16110 Yvrac et Malleyrand	TF
M.	VALLEAU	Fabrice	13/03/1974	3 rue Arc en Ciel 16110 Yvrac et Malleyrand	TF
Mme	ADANG	Magalie	09/12/1976	10 rue des Cassottes 16110 Yvrac et Malleyrand	TF
Mme	LEPAPE	Sylvie	06/03/1979	9 route d'Yvrac 16110 Yvrac et Malleyrand	TF
Mme	DUFOUR	Maud	08/10/1982	1 route de Chantecaille 16110 Yvrac et Malleyrand	TF
M.	MOUILLAT	Patrick	16/11/1983	1 chemin des Anciennes Écoles 16110 Yvrac et Malleyrand	TF
Mme	RAFFIN	Gladys	15/11/1983	7 route de Lascoux 16110 Yvrac et Malleyrand	TF
M.	ROUSSEAU	Matthieu	20/06/1990	5, chemin des Murs 16110 Yvrac et Malleyrand	TF
M.	FRUGIER	Maxime	10/03/1959	3, chemin des Salles 16110 Yvrac et Malleyrand	TF
M.	RAUTURIER	Hervé	21/08/1983	6, chemin Mas du Brun 16110 Yvrac et Malleyrand	TF
M	SOUMAGNE	Michel	09/12/1952	6, route des Métairies 16110 Yvrac et Malleyrand	TF

Mme Lepape quitte la séance.

Informations et questions diverses

- Présentation des agents techniques (M. Frugier Thierry et M. Baijard Noël) et de leurs missions

Mrs Frugier et Baijard souhaitent que la nouvelle équipe municipale poursuive dans la continuité de l'ancienne équipe. Les principales difficultés relevées sont les suivantes :

- la voirie suite aux intempéries régulières qui doit l'objet d'un entretien régulier pour éviter des dépenses importantes
- l'herbe au milieu des routes
- l'entretien du cimetière qui nécessite plus de temps (3 jours).

Un point hebdomadaire est fait chaque lundi en mairie avec l'exécutif pour évoquer les travaux réalisés et futurs des agents techniques communaux ainsi que les difficultés rencontrées.

Actuellement, M. Frugier suit une formation habilitation électrique et AIPR (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux), permettant ainsi à la Commune de se couvrir en matière de risques liées à ces interventions.

- Convention Charente eaux pour l'intégration dans le logiciel SIG des réseaux d'assainissement de Beaumont

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'intégrer les réseaux d'assainissement au même titre que ceux sur le bourg pour un montant de 480€. Mme Guillebaud précise qu'il s'agira d'une obligation en 2032 pour les demandes de travaux (DT et DICT) près des réseaux.

Le Conseil Municipal approuve la signature de la convention avec Charente Eaux pour l'intégration des réseaux d'assainissement de Beaumont dans le logiciel de cartographie pour un montant de 480€.

- Retour sur les commissions

Le Conseil Municipal souhaite réorganiser le retour fait par les commissions et préciser les attributions octroyées.

Après discussions, les membres du Conseil décident que les commissions sont autonomes dans la limite du budget voté. De plus, les informations communiquées à l'assemblée délibérante doivent être synthétiques sur les points suivants :

- Travaux en cours
- Décisions prises
- Projets.

Commissions	Travaux en cours	Décisions prise ou à prendre	Projets
Aménagement Infrastructures Urbanisme	<u>Voirie</u> : caniveaux commandés, installation prévue en juin route de Chasseneuil	<u>Étude acoustique salle des fêtes</u> : 2 devis : ACOUSTICA Villebois Lavalette 1 920€ HEDON ACOUSTIQUE Bordeaux : 6 996€ Vote du Conseil Municipal : 14 POUR le devis ACOUSTICA	<u>Éclairage parking</u> : devis en cours avec le SDEG, projet éligible Fonds Verts
Finances Ressources Humaines Marchés	Suivi régulier du compte de trésorerie (compte 515)	<u>Remboursement ligne de trésorerie</u> : réunion prévue	
Communication	<u>Bulletin municipal</u> : prévu début juillet <u>Kit nouveau habitant</u> en préparation	<u>Nouvel imprimeur</u> : Médiaprint	
Actions sociales Sécurité	<u>Demandes d'aides</u> : transmises à l'ADMR <u>Liste personnes vulnérables</u> (canicule, inondations...) : demande citoyenne dans le prochain bulletin municipal	<u>Demande d'aide financière</u> : soumis au vote du prochain Conseil Municipal	Désignation référents sécurité : participation citoyenne

Monsieur le Maire précise qu'une demande de certificat d'urbanisme de l'entreprise EnerVivo a été faite pour un projet agrivoltaïque de plus de 10 hectares auprès des services de la Direction Départementale des Territoires (DDT) lieu-dit La Serve.

Monsieur Faillet, délégué communautaire et vice-président de la Communauté de Communes La Rochefoucauld Porte du Périgord, prend la parole afin d'inviter les membres du Conseil Municipal à se prononcer sur la désignation de représentants au sein des commissions communautaires suivantes :

- Développement économique: M. Maxime FRUGIER
- Santé et social : Mme Sylvie PINEAU
- Développement durable, transition écologique et biodiversité: M. Daniel MARCHAND
- Enfance, jeunesse et scolaire: Mme Maud DUFOUR
- Urbanisme, aménagement et SPANC: Mme Julie GUILLEBAUD
- Tourisme et attractivité du territoire: M. Patrick MOUILLAT
- Piscines et vie associative: M. François LOHUES
- Culture: Mme Gladys RAFFIN
- Travaux et grand projets de territoire: Mme Julie GUILLEBAUD
- Communication : Néant
- CCID: Mme Julie GUILLEBAUD
- SyBTB: M. Matthieu ROUSSEAU (titulaire) et Mme Magalie ADANG (suppléante).

Fin de la séance à 23h26